

# Qui Doit à Qui ?

## Dettes Extérieures, Dettes Climatiques et Réparations dans l'Année du Jubilé

### Résumé Analytique

À l'aube de 2025, 54 pays sont en crise d'endettement, contraints de réduire leurs dépenses en matière de services publics de base et d'action climatique afin de payer leurs dettes extérieures. Les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur cumulent une dette extérieure totale de 1,45 trillion de dollars et, rien qu'en 2023, ils ont payé 138 milliards de dollars pour assurer le service de leur dette, sacrifiant ainsi les droits des personnes et le développement national durable pour satisfaire leurs riches créanciers. Plus de 75 % de ces pays dépensent plus pour le service de la dette que pour les soins de santé. En effet, dans 55 % des pays, les dépenses consacrées au service de la dette représentent aujourd'hui plus du double des dépenses de santé. Cette situation a un effet dévastateur sur la majorité de la population, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes à faible revenu.

Mais le temps est venu de se demander *qui doit vraiment à qui ?*

Il est temps d'élargir notre compréhension de la dette dans son ensemble. Il existe un consensus de plus en plus large sur l'existence d'une série de dettes historiques, pratiques ou morales des pays riches, qu'elles soient liées au changement climatique, au colonialisme, à l'esclavage, aux flux financiers illicites ou au non-respect des engagements pris aux Nations unies. Lorsque l'on quantifie ces dettes et qu'on les compare aux dettes contractuelles que les pays à faible revenu sont contraints de payer, les résultats sont surprenants.

### a) La dette climatique

Ces dernières années, de nombreux travaux ont été réalisés pour quantifier et reconnaître officiellement les dettes climatiques des pays riches. On estime que les pays riches ont réalisé jusqu'à 70% de leur croissance économique en s'appropriant plus que leur juste part du « bien commun atmosphérique ». Sur la base des estimations les plus basses de l'étude définitive de Fanning et Hickel sur l'appropriation de l'atmosphère en 2023, la dette climatique que les pays riches pollueurs sont susceptibles de payer aux pays à revenu faible et moyen inférieur vulnérables au climat s'élève à 107 000 milliards de dollars. Ce montant est plus de 70 fois supérieure à la dette extérieure totale de 1,45 trillion de dollars que ces pays doivent collectivement. Si cette dette climatique était remboursée d'ici à 2050, il faudrait transférer plus de 4 000 milliards de dollars par an spécifiquement à ces pays, soit près de 30 fois plus que les 138 milliards de dollars que ces pays paient chaque année au titre du service de la dette extérieure.

Ce déséquilibre choquant du pouvoir mondial permet aux dettes des pays à faible revenu d'être brutalement exécutées tandis que les dettes climatiques des pays riches restent largement impayées et non exécutées. Un engagement formel des pays riches à verser 100 milliards de dollars par an en financement climatique aux pays du Sud a été convenu dans le cadre de l'Accord de Paris en 2015. Cependant, non seulement les pays riches ont pris des années de retard pour soi-disant respecter cet objectif, mais ils n'ont absolument pas respecté l'esprit de l'accord, puisque les deux tiers des fonds ont été accordés sous forme de prêts à des pays qui, dans de nombreux cas, sont déjà confrontés à une crise de la dette. Cette situation est étrange. Comment le fait d'accorder un prêt à quelqu'un peut-il être considéré comme un moyen de rembourser une dette ? Si en 2024, lors de la COP29, l'objectif de financement climatique a été porté à 300 milliards de dollars par an, il n'a toujours pas été précisé que cet objectif devrait être atteint sous forme de subventions et non de prêts. Même les estimations scientifiques les plus prudentes évaluent à plus de mille milliards de dollars par an le montant nécessaire pour faire face à la crise climatique, tandis que les militants du climat réclament 5 000 milliards de dollars par an sous forme de subventions.

La dette extérieure des pays à faible revenu contribue à accélérer la crise climatique. La dette enferme les pays dans une spirale négative, obligeant les gouvernements à modeler leurs économies et leurs sociétés pour rembourser leurs dettes en devises

étrangères, ce qui nuit encore plus au climat. Dans l'économie mondiale actuelle, la recherche de dollars et d'autres devises étrangères conduit à davantage d'extraction de combustibles fossiles, d'exploitation minière, d'agriculture industrielle à base de produits chimiques pour l'exportation, de déforestation et de destruction de l'environnement, ce qui porte un préjudice incalculable aux droits humains. Cette situation est encore plus critique pour les pays vulnérables au climat, car les taux d'intérêt appliqués à leurs ont tendance à être plus élevés, le pays étant considéré comme un lieu d'investissement risqué. Les liens entre la crise climatique et la crise de la dette constituent un cercle vicieux, d'autant plus que les banques privées qui profitent de ces prêts à taux d'intérêt élevés ont investi plus de 3 200 milliards de dollars dans les combustibles fossiles dans les pays du Sud depuis l'Accord de Paris sur le climat. Il faut mettre fin à ce cercle vicieux en 2025.

Il est peut-être surprenant de constater que les pays les plus endettés sont généralement des pays riches. Les pays ayant le ratio dette/PIB le plus élevé sont, dans l'ordre : le Japon, le Liban, Singapour, le Soudan, la Grèce, les États-Unis, l'Italie, la France, la Libye, le Royaume-Uni et le Canada. Toutefois, dans la pratique, les pays riches paient des taux d'intérêt bien bas sur leur dette et ne sont presque jamais contraints de rembourser leur dette. En revanche, **les pays à revenu faible et moyen inférieur, dont la dette ne représente qu'une fraction de celle des pays riches, sont contraints de sacrifier la santé, l'éducation, la protection sociale, le bien-être et les perspectives d'avenir de leurs citoyens, en suivant les strictes mesures d'austérité du FMI.** Ces mesures reposent sur l'idée que rien n'est plus important que le paiement des dettes. Les femmes et les filles sont les premières touchées, perdant l'accès aux services publics et au travail décent, tout en assumant la majeure partie des soins non rémunérés et du travail domestique qui soutiennent invisiblement les économies et les sociétés nationales, en particulier lorsque les services publics échouent.

Si le remboursement des dettes est un principe fondamental du FMI et des créanciers, il ne semble pas être respecté lorsqu'il s'agit des dettes des pays riches du Nord, comme la dette climatique due pour l'appropriation atmosphérique. Et si nous voulons comprendre la situation dans son ensemble, il y a d'autres dettes dues par les pays riches qui devraient être mises sur la table en 2025.

## Autres dettes et réparations

Alors que la dette climatique des pays riches a au moins été reconnue dans le cadre du processus de la CCNUCC, d'autres dettes historiques des pays riches n'ont pas été codifiées ou quantifiées de manière aussi systématique. Mais il ne fait aucun doute que **des réparations** sont dues aux Caraïbes, à l'Afrique et à la diaspora africaine pour la traite transatlantique des esclaves – ce que les pays des Caraïbes réclament vigoureusement aujourd'hui. Bien entendu, les réparations ne se limitent pas à une question financière. mais l'indemnisation constitue un élément essentiel de la justice réparatrice. Les demandes de réparations devraient prendre de l'ampleur en 2025, l'Union africaine ayant déclaré cette année « Année des réparations ». Par ailleurs, la nécessité d'accorder des réparations plus larges pour le **pillage colonial** des ressources est de plus en plus évoquée. L'Inde, par exemple, dont la part dans le PIB mondial était estimée à 24 % en 1700, avant la colonisation britannique, ne représentait plus que 4 % du PIB mondial au moment de son indépendance en 1947.

Ce pillage colonial des ressources n'est pas seulement une question historique. Il s'agit d'un élément bien réel et permanent de la structure économique mondiale injuste actuelle, qui permet aujourd'hui encore l'extraction continue des ressources du Sud vers le Nord.. Le rapport sur l'état de la justice fiscale de 2024 montre que les multinationales transfèrent en moyenne 1,13 trillion de dollars de bénéfices dans les **paradis fiscaux**, ce qui fait perdre aux gouvernements du monde entier 294 milliards de dollars par an de recettes fiscales directes. En outre, l'évasion fiscale offshore fait perdre 145 milliards de dollars de recettes fiscales directes. Plus généralement, des règles commerciales mondiales injustes enferment les pays à faible revenu dans une dépendance à l'égard des exportations de produits de base, ce qui permet une extraction coloniale continue de biens et de profits.

Une analyse fondée sur la justice signifierait également que les pays riches devraient être tenus de rendre compte de leurs engagements internationaux, par exemple en ce qui concerne **l'aide au développement**. En 1970, une résolution des Nations Unies a fixé un objectif clair : « *chaque pays économiquement avancé augmentera progressivement son aide publique au développement [...] et fera tout son possible pour atteindre un montant net minimum de 0,7 % de son produit national brut d'ici le milieu de la décennie* ». Or, les dernières recherches montrent que seuls 223,7 milliards de dollars ont été mobilisés en 2023, ce qui représente une moyenne de 0,37 % du PNB des membres du CAD de l'OCDE. Rien qu'en 2023, 193 milliards de dollars supplémentaires auraient été mobilisés si l'objectif de 0,7 % avait été atteint. Si cet objectif avait été atteint comme promis au milieu des années 1970 – il y a plus de cinquante ans – cela aurait pu représenter un total cumulé de 7 000 milliards de dollars de recettes supplémentaires pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Si cette quantité d'aide avait été fournie conformément aux principes d'efficacité de l'aide (en particulier par le biais d'un appui

budgétaire), il est peu probable qu'aucun de ces pays n'aurait eu besoin d'emprunter l'argent qui leur vaut aujourd'hui d'être confrontés à une crise de la dette.

**Ce qui est clair, c'est que, quelle que soit la mesure, les dettes des pays riches envers les pays à faible revenu sont plus importantes que la somme des dettes extérieures de ces pays.**

Il est essentiel de mesurer l'effet dévastateur du service de la dette extérieure des pays à faible revenu sur les services publics de base, les droits de l'homme et l'adaptation au climat. Dans 48 pays, avec une population collective de 3,3 milliards de personnes, les gouvernements dépensent plus en paiements d'intérêts extérieurs et intérieurs sur la dette qu'en financement de l'éducation ou de la santé. L'architecture financière mondiale actuelle, injuste, est dominée par des institutions telles que le FMI et la Banque mondiale, dont les structures de gouvernance datent de l'ère coloniale et n'ont guère changé depuis leur création en 1944 (à l'époque où la plupart des pays à faible revenu d'aujourd'hui étaient encore des colonies). Cette architecture mondiale préserve les intérêts des nations riches et des grandes entreprises, en continuant à faire du paiement des dettes extérieures, souvent illégitimes, la priorité absolue – tout en ignorant les dettes plus importantes dues par les pays riches eux-mêmes.

## Une opportunité de transformation

Le pape ayant déclaré que 2025 serait une Année Jubilaire, une année au cours de laquelle les dettes devraient être effacées, la dette sera à nouveau au centre des préoccupations mondiales, comme elle l'a été en 2000. Les campagnes du Jubilé au début des années 2000, qui ont débuté avec des organisations religieuses et se sont rapidement étendues à des mouvements de justice plus larges, ont été considérées comme un grand succès et ont permis d'obtenir un allègement significatif de la dette en 2005 pour les nations les plus endettées. Mais 20 ans plus tard, la crise de la dette mondiale est plus grave qu'auparavant et il est clair que cette fois-ci, il ne suffit pas d'offrir un allègement de la dette ou même une annulation de la dette. **Il est nécessaire de procéder à une révision fondamentale de l'architecture financière mondiale**, en transférant le pouvoir sur la dette des institutions coloniales, telles que le FMI, vers un organe des Nations Unies plus représentatif et plus inclusif, par le biais d'une convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine (voir encadré 1).

Cette réforme constitue l'une des principales revendications, soutenue par le Groupe africain aux Nations unies, par le collectif de la société civile et par beaucoup d'autres dans le cadre de la quatrième Conférence des Nations Unies sur le financement du développement prévue pour juin-juillet 2025. L'organisation de cette conférence cruciale à Séville, ville qui a joué un rôle clé central dans l'exploitation coloniale espagnole des Amériques, en fait un lieu approprié pour mettre un terme à l'architecture financière coloniale.

Si nous voulons réussir à créer la dynamique nécessaire pour transformer radicalement l'architecture financière internationale, nous devons constamment nous demander qui bénéficie et soutient le système actuel défaillant et, en fin de compte, **qui doit réellement à qui ?**

---

## 1. Une vue d'ensemble de la crise de la dette

Pour ce rapport, nous avons analysé une série d'ensembles de données – et les données complètes que nous avons examinées sont disponibles dans une pièce jointe Excel. Nous avons analysé les pays sur la base des classifications de la Banque mondiale par niveau de revenu pour 2024-2025 en examinant les 24 pays à faible revenu (à l'exclusion de la Corée du Nord et du Soudan pour lesquels des données suffisantes n'étaient pas disponibles) et les 50 pays à revenu moyen inférieur (à l'exclusion de la Cisjordanie et de Gaza pour lesquels des données n'étaient pas disponibles). L'analyse des données de la Banque mondiale et de Debt Justice montre clairement que, sur ces 74 « pays à faible revenu », **86 % sont exposés à un risque important de crise de la dette** : 18 sont déjà en crise, 19 sont exposés à un risque élevé de crise de la dette et 24 autres sont exposés à un risque modéré. Seuls 10 pays présentent un risque faible ou nul, 3 pays ne disposant pas de données.

Plus de **70 % de ces pays à faible revenu font partie du tiers des pays les plus vulnérables au changement climatique dans le monde**, c'est-à-dire les pays qui sont confrontés aux pires conséquences de la crise climatique et qui sont les moins bien préparés pour y faire face. Plus de 90 % (22 sur 24) des pays à faible revenu figurent parmi les 20 % des pays les plus vulnérables au climat. L'un des effets de cette situation est qu'ils se verront généralement appliquer des taux d'intérêt plus élevés

sur les prêts commerciaux, car les créanciers, sous l'égide des agences de notation privées, les considèrent comme présentant un risque plus élevé.

Entre eux, les **74 pays à revenu faible ou moyen inférieur accumulent une dette extérieure totale d'un peu plus de 1,45 trillion de dollars**. Cette somme peut sembler importante, mais elle représente environ 5 % de la dette extérieure de 26,8 trillion de dollars des États Unis et environ 13 % des 10,5 trillions de dollars du Royaume-Uni.

Ces 74 pays à faible revenu ont assuré le service de leur dette extérieure en payant un total de 138 milliards de dollars en 2023. Une grande partie de cet argent aujourd'hui versée à des créanciers privés, en particulier des banques. En effet, plus de 60% de la dette des pays en développement est due à des créanciers privés, dont 25% à des créanciers multilatéraux et 14% à des créanciers bilatéraux. Parmi ces créanciers figurent de puissants acteurs financiers tels que Blackrock, HSBC, Goldman Sachs, Legal and General, JP Morgan et UBS. Ces acteurs motivées par le profit peuvent un taux de rendement plus élevé en prêtant à l'Afrique, où le taux d'intérêt moyen facturé est de 9,8 %, contre seulement 2,5 % aux États-Unis, ce qui leur permet d'augmenter leurs profits. Nombre de ces acteurs sont les mêmes qui contribuent à perpétuer la crise climatique en investissant plus de 3,2 trillions de dollars dans les industries des combustibles fossiles dans le Sud depuis l'Accord de Paris sur le climat de 2005. Il est légitime de considérer que tout prêt contracté pour investir dans les combustibles fossiles devrait être considéré comme faisant partie d'une dette illégitime qui doit être annulée.

Nos données montrent que plus **de 75 % des pays à faible revenu dépensent plus pour le service de la dette extérieure que pour les soins de santé** – et dans **55 % des pays, les dépenses consacrées au service de la dette sont désormais plus de deux fois supérieures à celles consacrées à la santé**. Nos données montrent également que plus de 50 % des pays à faible revenu consacrent plus d'argent au service de la dette qu'à l'éducation et que 90 % de ces pays n'atteignent pas le seuil international reconnu de 20 % de leur budget national consacré à l'éducation. Dans le système économique néolibéral actuel, il semble admis que le maintien des dividendes des actionnaires des riches créanciers privés et des banques commerciales est plus important que le droit à la santé ou à l'éducation de milliards de personnes. Cela doit changer en 2025. Les populations et la planète doivent passer avant le profit.

**Table 1.** Dépenses consacrées au service de la dette par rapport à l'éducation et à la santé dans 74 pays à faible revenu

FAM.		EDUCATION	
XX	38 = Remboursements de dettes supérieurs au double des dépenses de santé	XX	13 = Remboursements de dette supérieurs au double des dépenses d'éducation
X	14 = Les remboursements de la dette dépassent les dépenses de santé	X	18 = Les remboursements de la dette dépassent les dépenses d'éducation
/	12 = Dette et dépenses de santé à peu près égales	/	24 = les dépenses d'éducation dépassent les dépenses d'endettement, mais sont inférieures au seuil de 20 %
✓	5 = Les dépenses de santé dépassent le service de la dette	✓	6 = les dépenses d'éducation dépassent le service de la dette et sont supérieures à 20% de référence
	(Aucune donnée)		13 = données insuffisantes

Données détaillées pays par pays disponibles dans les tableaux de données [ICI](#)

À l'heure actuelle, **les pays en crise de la dette ou proches de l'être telle doivent s'adresser au FMI** au cas par cas. Le FMI est toujours réticent à reconnaître l'ampleur de la crise de la dette ou à admettre que des forces systémiques mondiales génèrent et perpétuent ces crises. Ainsi, plutôt que de réformer un système mondial défaillant, chaque pays est invité à se réformer lui-même en réduisant ses dépenses publiques. Le FMI continue d'appliquer des politiques d'austérité qui n'ont guère évolué par rapport aux programmes d'ajustement structurel discrédités des années 1980. De plus en plus, l'impact de l'austérité sur les hommes et les femmes est si important qu'il a été affirmé qu'elle constitue une forme de violence fondée sur le genre.

Le FMI réussit à imposer l'austérité comme une forme de punition parce que chaque pays est culpabilisé, blâmé pour sa propre crise de la dette, comme si elle était uniquement le résultat de ses emprunts prodigues et irresponsables. Il ne fait aucun doute que certains pays ont emprunté sans contrôle suffisant (par exemple, transparence, contrôle parlementaire et approbation de tous les emprunts par toute entité publique). Toutefois, il y a aussi eu des prêts irresponsables (de la part de créanciers privés à la recherche de rendements plus élevés) et des dynamiques de marché mondiales (hausse des taux d'intérêt, volatilité des taux de change et chute des prix des produits de base) qui échappent au contrôle des gouvernements individuels.

Le fait que le FMI ne reconnaisse pas que la crise de la dette est systémique résulte directement de l'influence de ses puissants actionnaires (les pays riches), qui craignent que le fait que le FMI déclare une crise ne déclenche des défauts de paiement. **Il s'agit donc d'un échec de la gouvernance.** C'est la conséquence d'une institution dépassée, conçue à l'époque coloniale, qui fixe des règles de gouvernance économique qui ne sont pas adaptées à la résolution d'une crise du XXI<sup>e</sup> siècle.

La Chine est désormais un acteur important, étant donné que dans les pays à faible revenu, 13 % de la dette extérieure est due à des prêteurs privés et publics chinois. Il est intéressant de noter que le gouvernement chinois semble plus ouvert que le FMI à reconnaître l'ampleur de la crise de la dette et pourrait soutenir une action plus audacieuse restructuration de la dette souveraine, en particulier lorsqu'elle est liée à des mesures de lutte contre la crise climatique. Si la diplomatie chinoise du piège de la dette suscite des inquiétudes, celles-ci sont de plus en plus considérées comme exagérées. Malheureusement, la Chine n'a pas encore reconnu les possibilités offertes par une convention-cadre des Nations unies sur la dette.

Il est évident qu'un nouveau processus collectif est nécessaire pour renégocier et annuler les dettes impayables et odieuses générées par cette dynamique du marché mondial – et ce processus doit inclure tous les acteurs, y compris les créanciers privés qui ont tant profité de la situation. Même la Banque mondiale s'en rend compte, son économiste en chef, Indermit Gill, notant dans le Rapport 2024 sur la dette internationale que « *les créanciers privés étrangers ont soutiré près de 141 milliards de dollars de plus en paiements de service de la dette qu'ils n'ont déboursé en nouveaux financements* ». Le Cadre commun du G20 est insuffisant et les pays qui négocient avec le FMI ou le « Club de Paris » finissent par devoir sacrifier les droits fondamentaux de leur population pour parvenir à un accord. Comme l'affirme l'économiste en chef de la Banque mondiale, dans le système actuel, la « *capacité de remboursement ne sera jamais rétablie* » pour la plupart des pays endettés et « *un système mondial du XXI<sup>e</sup> siècle est nécessaire pour garantir l'équité des prêts accordés à toutes les économies en développement* ».

L'année 2025 ayant été déclarée année du Jubilé, **il est urgent que les pays les plus endettés prennent des mesures collectives** pour rompre les liens entre la dette et l'austérité, en demandant à la fois une reconnaissance et une résolution immédiates de la crise de la dette, y compris une annulation substantielle de la dette, et un accord pour un changement fondamental de l'architecture mondiale autour de la dette. Les nations africaines à l'ONU donnent l'exemple en s'appuyant sur leur succès dans le transfert de la surveillance des règles fiscales mondiales de l'OCDE à l'ONU, par le biais d'une nouvelle convention-cadre sur la coopération fiscale. Le groupe africain aux Nations unies, dans sa soumission collective pour la prochaine conférence sur le financement du développement, a appelé à une convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine qui pourrait déplacer les négociations sur la dette du FMI vers un organe représentatif et inclusif aux Nations unies. Cela permettrait de rompre le lien entre dette et austérité. Mais pour réussir, les nations africaines et d'autres devront peut-être se rendre compte que, face à la crise climatique et en l'absence de réformes fondamentales, des boycotts collectifs de la dette pourraient devenir inévitables.

Des appels puissants ont déjà été lancés à l'Afrique pour qu'elle s'unisse sur la question de la dette, notamment par le président du Burkina Faso, Thomas Sankara, qui s'est adressé à l'Union africaine en 1987. Ce n'est malheureusement pas un hasard s'il a été assassiné quelques mois plus tard. Mais la base d'**un boycott de la dette** n'a jamais été aussi claire qu'aujourd'hui. En réponse à la crise climatique, les pays doivent investir d'urgence dans une transition juste, qui devrait inclure la garantie de services publics universels répondant aux besoins des femmes. Les paiements de la dette que les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure envoient à leurs riches créanciers sont désespérément nécessaires pour financer l'adaptation, l'atténuation, les pertes et dommages ainsi que les services publics de base dans leurs propres pays. Les fonds nécessaires à ces investissements dans une transition juste devraient provenir des engagements pris par les pays riches en matière de financement climatique. Mais, comme nous le verrons plus loin, les dettes des pays riches ne sont pas payées actuellement !

## Encadré 1 : Comprendre l'appel en faveur d'une convention-cadre des Nations Unies sur la dette

Le mécanisme de la société civile pour le financement du développement (FDD-OSC) appelle à l'adoption d'une convention-cadre des Nations Unies sur la dette souveraine, qui serait négociée et adoptée par tous les États membres, de manière équitable, inclusive, participative, responsable et transparente. Cette Convention sur la dette devrait établir :

- **Un mécanisme multilatéral juste et transparent de résolution de la dette souveraine**, afin d'assurer une restructuration et une annulation suffisantes de la dette permettant aux pays emprunteurs de respecter leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme, d'atteindre les ODD, de garantir l'égalité des sexes et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour le climat.
- **Des principes de prêts et d'emprunt souverains responsables**, encourageant l'adoption de législations dans les pays créanciers et emprunteurs afin d'assurer une gouvernance et une gestion transparentes et équitables des dettes souveraines.
- **Une nouvelle approche du cadre et des analyses de viabilité de la dette**, garantissant que l'évaluation soit alignée sur les besoins en matière de droits humains, de climat et de développement durable. Cela inclurait des évaluations et audits des impacts environnementaux, des droits de l'homme et du genre, ex-ante et ex-post, afin d'identifier les dettes illégitimes.
- **Un mécanisme automatique d'annulation du service de la dette**, protégeant les pays du Sud global contre les chocs climatiques, environnementaux, économiques, sanitaires, alimentaires et sécuritaires extrêmes, ainsi que la promotion de clauses contractuelles de la dette qui permettant un partage des risques liés aux chocs climatiques et autres chocs externes entre créanciers et emprunteurs.
- **Un registre mondial contraignant de la dette**, afin de promouvoir la transparence.

## 2. Vue d'ensemble de la dette climatique

En 1992, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été adoptée, établissant la Conférence des Parties (COP), comme son organe décisionnel suprême. Depuis 1995, la COP se réunit chaque année. Dès le début, 24 pays riches ont été désignés comme pays de l'annexe 2, avec l'obligation de fournir un soutien financier et technique aux pays en développement pour les aider à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux impacts du changement climatique. La compréhension de la dette climatique due aux pays en développement s'est progressivement élargie. Par exemple, la COP27 a reconnu la nécessité de réparer les pertes et dommages causés par la crise climatique. Il est évident que les impacts les plus graves de cette crise sont ressentis dans les pays en développement, en particulier par les populations vivant dans la pauvreté, et plus spécifiquement par les femmes et les filles.

La quantification de la « dette climatique » due par les pays riches et pollueurs listés à l'Annexe 2 a fait l'objet de nombreuses analyses et débats. En 2015, lors de la COP21 de Paris, un objectif initial de 100 milliards de dollars par an a été fixé. Cependant, cet engagement a été largement non respecté et les deux tiers des fonds alloués sous forme de finance climatique ont été octroyés sous forme de prêts, ce qui pose problème puisque les pays les plus vulnérables au climat étaient déjà accablés par le remboursement de leur dette. En 2024, la fixation d'un nouvel objectif collectif quantifiable a été un enjeu majeur de la COP29 à Bakou. Des milliers d'organisations, notamment celles liées au Climate Action Network et à Demand Climate Justice, ont souligné que le monde devait 5 000 milliards de dollars par an en financement climatique, tandis que même les estimations scientifiques les plus conservatrices plaçaient ce chiffre à plus d'un trillion de dollars par an. Après de vives controverses, l'accord final s'est limité à un engagement de 300 milliards de dollars par an, avec de nombreuses incertitudes quant à la

proportion qui sera versée sous forme de subventions, et même sur la possibilité que les pays en développement soient contraints de contribuer à cette somme. Il est probable que cette question sera réexaminée lors de la COP30 au Brésil en novembre 2025, voire lors des COP futures.

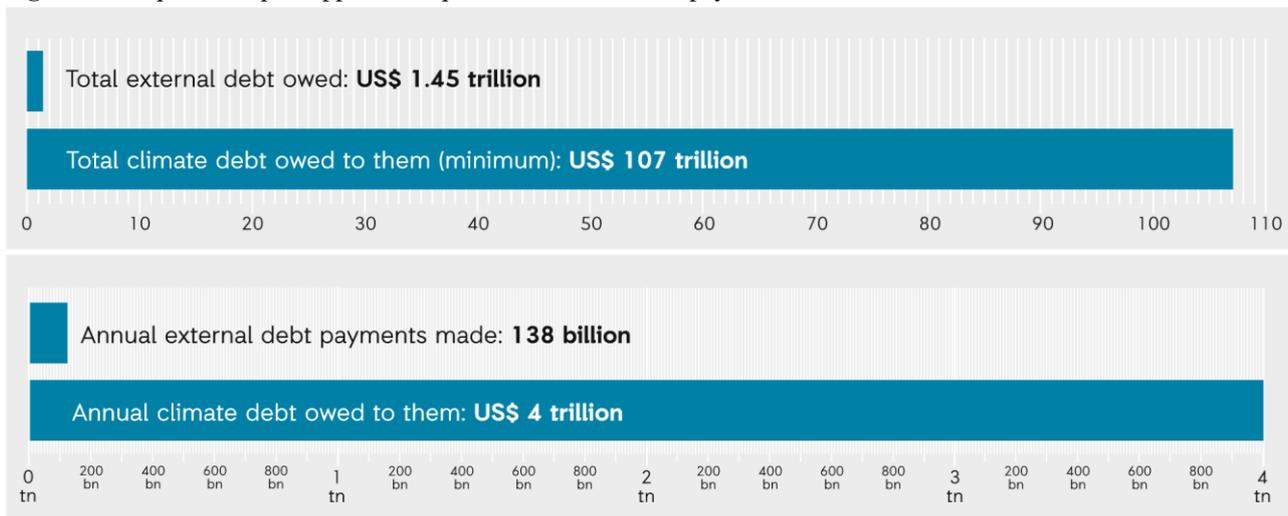
L'étude la plus systématique sur l'ampleur de la dette climatique que les pays riches et pollueurs doivent payer a été réalisée par [Fanning et Hickel en 2023](#). Cette recherche repose sur le concept de compensation pour « appropriation atmosphérique », c'est-à-dire l'évaluation de l'excès d'émissions de carbone des pays riches par rapport à leur juste part du budget carbone mondial.

Un élément central de l'argument en faveur de la compensation est que Fanning et Hickel estiment que 70 % de la variabilité transnationale du PIB cumulé par habitant peut s'expliquer uniquement par les différences dans les émissions cumulées par rapport aux parts équitables du budget mondial du carbone. En d'autres termes, **les pays riches se sont « enrichis en s'appropriant plus que leur juste part du patrimoine atmosphérique »**. Les calculs de compensation sont des projections de passifs jusqu'en 2050, basées sur les prix du carbone du GIEC et sur un scénario où le réchauffement climatique est limité à 1,5° C et où l'objectif zéro net est atteint d'ici 2050. Trois dates de référence sont utilisées pour examiner les émissions : 1850, 1960 et 1992. Avec la date de départ moyenne de 1960, un total de 192 000 milliards de dollars US serait dû.

Nous avons examiné ces données du point de vue du montant dû aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur. Dans le scénario intermédiaire, en prenant 1960 comme point de départ et en tenant compte de l'impact négatif des émissions, le montant total dû à ces pays s'élève à 146 000 milliards de dollars. Même en ne comptabilisant les émissions qu'à partir de 1992 (date de la Convention des Nations unies sur le climat), la somme due reste colossale, atteignant **107 000 milliards de dollars. Ce montant représente plus de 70 fois supérieur à la dette extérieure totale de 1,45 trillion de dollars que ces pays doivent collectivement et sont contraints de payer.**

Si la dette climatique des pays riches et pollueurs était remboursée d'ici 2050, ce qui semble raisonnable au vu de l'urgence climatique, cela nécessiterait un transfert annuel de 4 000 milliards de dollars vers les pays à revenu faible et à revenu intermédiaire inférieur (environ 5 000 milliards en incluant l'ensemble des pays en développement). Ce chiffre est bien supérieur aux 107 milliards de dollars que ces pays doivent payer chaque année pour rembourser leur dette extérieure. Nous ne prétendons pas que ces calculs sont parfaitement précis, mais ils donnent une indication claire de l'ampleur relative de la dette climatique des pays riches, en comparaison avec les dettes extérieures contractuelles des pays à faible revenu.

**Figure 1.** Ce qui est dû par rapport à ce qui est dû dans tous les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur



La difficulté réside bien sûr dans l'applicabilité. Mais les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur ont un véritable levier d'action, s'ils sont unis et agissent collectivement. Un pays ou les dirigeants seraient beaucoup trop exposés s'ils agissent seuls (comme l'a constaté Sankara), mais en travaillant ensemble, par exemple dans le cadre du Groupe africain aux Nations unies, il est possible d'adopter des positions collectives plus audacieuses. L'élément clé de cette démarche est l'urgence d'agir MAINTENANT. Face à la crise climatique, les pays à faible revenu ne peuvent pas tarder à investir dans une transition juste. Compte tenu des retards et des déceptions en matière de financement de la lutte contre le changement climatique, leur seule option pour obtenir rapidement les fonds nécessaires est de cesser de rembourser leur dette extérieure.

S'ils craignent de se joindre à un boycott collectif de la dette, les pays à faible revenu pourraient simplement faire valoir que les paiements de leur dette doivent toujours être effectués, mais qu'ils doivent l'être par ceux qui peuvent facilement se le permettre. La facture de l'ensemble des remboursements de la dette extérieure des pays à faible revenu pourrait être (au moins symboliquement) répercutée sur les **pays riches pollueurs**, qui sont tenus de la payer par le biais du financement climatique. La couverture ou l'annulation de toutes les dettes extérieures des pays à faible revenu (et d'autres pays vulnérables au climat) ne représenterait bien sûr qu'une infime partie de l'effort consenti par les pays riches pour s'acquitter de la dette climatique bien plus importante qu'ils sont tenus de payer (et qui dépasse de loin les 300 milliards de dollars US convenus à Bakou).

Dettes extérieures et dette climatique (tous les chiffres sont en US\$)\*

Classifications des pays de la Banque mondiale par niveau de revenu pour 2024-2025	Statut de la dette (Banque mondiale)	Dettes extérieures totales (Banque mondiale) Total PFR/PRI sont tenus de payer	Dettes climatiques moyennes (Fanning et Hickel 2023) Total des PFR/PRI ont le droit de recevoir	Dettes climatiques moyennes (Fanning et Hickel 2023) Total des PFR/PRI ont le droit de recevoir	Paiements annuels sur la dette (portail de données sur la dette) Total des PFR/PRI sont tenus de payer	Dettes climatiques annuelles dues (Fanning et Hickel 2023) Total des PFR/PRI ont le droit de recevoir
<b>Pays à faible revenu (24)</b> (à l'exclusion de la Corée du Nord et du Soudan du Sud par manque de données)	5 en crise de la dette 8 à risque élevé. 10 à risque modéré 1. Pas de données	152 milliards	17 trillions	23 trillions	7 milliards	677 milliards
<b>Pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur (50)</b> (à l'exclusion de la Cisjordanie et Gaza par manque de données)	13 crise de la dette 11 à risque 14 Risque Modéré 7 Risque Faible 3 Aucun risque 2 aucune donnée	1.3 trillion	90 trillions	123 trillions	131 trillions	3,3 trillions
<b>TOTAL LIC + LMIC =74</b>		1,45 trillion	107 trillions	146 trillions	138 milliards par an	4 trillions par an

\* Tableaux détaillés avec des chiffres pour chaque pays et des données supplémentaires disponibles dans [un fichier Excel séparé](#)

### 3. Vue d'ensemble des autres dettes des pays riches

Bien que la dette climatique des pays riches ait été reconnue dans le cadre du processus de la CCNUCC, d'autres dettes historiques de ces pays n'ont pas été codifiées de manière systématique. Cependant, si nous voulons avoir une vue d'ensemble complète de « *qui doit à quoi*, » il est essentiel de reconnaître au moins des dettes suivantes :

#### 3.1 Réparations pour l'esclavage et la colonisation

Le calcul de l'indemnisation due pour la souffrance incommensurables causée par la traite transatlantique des esclaves est une tâche complexe, avec de nombreuses questions concernant ceux à qui l'argent est dû et ceux qui devraient payer. Voici un bref résumé de certains des principaux développements liés aux réparations pour l'esclavage, qui ne cessent de gagner en importance plutôt que de disparaître.

En 1999, la [Commission africaine pour la vérité sur les réparations et le rapatriement](#) a exigé que l'Occident verse 777 trillions de dollars en l'espace de cinq ans. En septembre 2001, [la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance](#), organisée sous l'égide des Nations unies à Durban, a appelé à des réparations et compensations. La [Conférence de révision de Durban](#) en 2009 a été plus explicite, adoptant une résolution affirmant que l'Occident devait des

réparations à l'Afrique en raison du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance causés par la traite négrière atlantique.

Aujourd'hui, les demandes de réparations sont portées avec vigueur par les pays des Caraïbes, et cette dynamique devrait encore s'intensifier en 2025, année que l'Union africaine a désigné comme « Année des réparations ». Ce cadre met l'accent sur la justice pour les Africains et les peuples d'ascendance africaine à travers des réparations. Déjà, des déclarations marquantes émergent, comme Proclamation d'Accra sur les réparations en novembre 2023, qui établit des liens entre ces revendications et la nécessité de réformer le FMI et la Banque mondiale. Lors de cette conférence au Ghana, Fonds mondial pour les réparations a également été créé.

Bien entendu, des questions plus générales se posent également quant à l'opportunité d'accorder des réparations pour le **pillage colonial** des ressources. Par exemple, on estime qu'en 1700, l'Inde représentait 24 % du PIB mondial avant la domination coloniale britannique, mais cette part était réduite à seulement 4 % au moment de son indépendance en 1947. L'ampleur du drainage des richesses sous la colonisation est reconnue depuis plus d'un siècle, et Oxfam a récemment estimé que 64,82 trillions de dollars ont été extraits de l'Inde pendant l'ère coloniale, plus de la moitié de cette richesse ayant été accaparée par les 10 % les plus riches du Royaume-Uni.

Bien entendu, des questions plus générales se posent également quant à l'opportunité d'accorder des réparations pour le pillage des ressources par les colons. L'Inde, par exemple, dont la part dans le PIB mondial était estimée à 24 % en 1700, avant la colonisation britannique, ne représentait plus que 4 % du PIB mondial au moment de l'indépendance en 1947. Oxfam a récemment estimé que 64,82 billions de dollars avaient été extraits de l'Inde à l'époque coloniale, dont plus de la moitié par les 10 % les plus riches du Royaume-Uni.

Il n'est pas surprenant que les pays riches s'opposent largement à l'idée de verser des réparations pour l'esclavage ou la colonisation, mais il est également clair que ces demandes ne disparaîtront pas, car les gens vivent les conséquences du colonialisme et de l'esclavage tous les jours. Toute discussion honnête sur « qui doit à qui » et tout engagement sérieux en faveur de la décolonisation doivent inclure la « reconnaissance, la visibilité et le traitement des héritages que le colonialisme, l'empire, le racisme et le patriarcat continuent d'avoir à travers le monde. À tout le moins, cela devrait conduire à l'annulation des dettes extérieures qui sapent le développement aujourd'hui et à la transformation de l'architecture mondiale de la dette. Le système actuel continue de conférer un pouvoir disproportionné aux anciennes puissances coloniales, notamment à travers les structures de vote du FMI et de la Banque mondiale.

### 3.2 Flux financiers illicites

Ce pillage colonial des ressources n'est pas seulement historique. Il fait partie intégrante de la structure économique mondiale injuste actuelle qui perpétue l'extraction de ressources et des richesses des pays à faible revenu. Une étude réalisée en 2022 a estimé que les pays riches ont ponctué plus de 242 trillions de dollars (aux prix de 2010) aux pays pauvres entre 1990 et 2005, dans le cadre d'un processus continu d'appropriation impérialiste des ressources et de la main-d'œuvre.

Le rapport sur l'état de la justice fiscale de 2024 montre que les multinationales transfèrent en moyenne 1,13 trillions de dollars de profits vers les paradis fiscaux chaque année, ce qui fait perdre aux gouvernements du monde entier un total de 294 milliards de dollars de recettes fiscales directes par an. A cela s'ajoutent 145 milliards de dollars de recettes fiscales directes perdues en raison de l'évasion fiscale sur le patrimoine offshore. Il existe de nombreux autres flux financiers illicites qui renforcent les injustices mondiales, y compris les injustices liées au genre.

**L'argent s'accumule et reste oisif dans les paradis fiscaux**, dont la plupart sont basés ou directement liés à d'anciennes puissances coloniales, en particulier le Royaume-Uni à travers son réseau de dépendances de la Couronne. On estime qu'entre 21 et 32 trillions de dollars d'actifs financiers se trouvent actuellement dans des paradis fiscaux offshore. Il s'agit de revenus dont on a besoin de toute urgence pour investir dans des services publics sensibles au genre et dans une transition juste vers la crise climatique dans tous les pays. Une redistribution fondée sur la justice d'une partie de cet argent aurait un effet transformateur !

L'une des raisons du succès des paradis fiscaux au cours des dernières décennies a été l'inefficacité des règles et réglementations fiscales mondiales, avec des difficultés particulières pour garantir que les plus grande multinationales et les individus les plus riches paient des impôts équitables. Au cours des 60 dernières années, les règles fiscales mondiales ont été élaborées et so-disant appliquées par l'OCDE, le club de pays riches. Heureusement, cette situation est sur le point de prendre fin grâce aux accords conclus en vue de l'élaboration d'une convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale.

Cette convention a été demandée par le Groupe africain aux Nations unies, qui a remporté une série de votes à l'Assemblée générale des Nations unies, en dépit des efforts actifs déployés par les pays riches pour bloquer ce processus. Au fil du temps, ce changement fondamental dans la manière dont les règles fiscales sont élaborées et appliquées pourrait contribuer à mettre fin au monde des paradis fiscaux – même si la lutte ne sera pas facile.

En 2025, nous avons l'opportunité de faire la même chose pour la dette que ce qui est fait pour la fiscalité, de transférer le pouvoir des institutions coloniales comme le FMI vers un organisme des Nations Unies représentatif et démocratique, en créant une convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine – qui pourrait et devrait être un résultat clé du Sommet des Nations unies sur le financement du développement de 2025 qui se tiendra à Séville en 2025. Il s'agit d'une demande centrale des groupes de la société civile et des nations africaines.

### 3.3 Non-respect des promesses d'aide

En 1970, une résolution des Nations unies a fixé un objectif clair : « *chaque pays économiquement avancé augmentera progressivement son aide publique au développement [...] et fera tout son possible pour atteindre un montant net minimum de 0,7 % de son produit national brut d'ici le milieu de la décennie* ».

Les dernières recherches montrent que seulement 223,7 milliards de dollars ont été mobilisés en 2023, ce qui représente une moyenne 0,37 % du PNB des membres du CAD de l'OCDE. Si l'objectif de 0,7 % avait été atteint, 193 milliards de dollars supplémentaires auraient été mobilisés pour la seule année 2023. Si cet objectif avait été atteint comme promis au milieu des années 1970 – il y a plus de cinquante ans – les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur auraient bénéficié d'un montant cumulé de **7 200 milliards de dollars de recettes supplémentaires**. Si cette quantité d'aide avait été fournie sous la forme d'un soutien budgétaire, il est peu probable qu'un de ces pays aurait eu besoin d'emprunter l'argent qui les a aujourd'hui laissés endettés.

De nombreuses autres promesses ont été faites pour accroître « l'efficacité de l'aide » - en donnant la priorité à l'aide aux pays qui en ont le plus besoin et en veillant à ce que l'aide soutienne réellement les stratégies de développement nationales, et non l'agenda et les intérêts des donateurs. Mais aujourd'hui, des milliards de dollars d'aide supposée restent dans les pays donateurs, avec seulement 15 % de l'aide affectée spécifiquement aux pays à faible revenu et 32 % clairement affectée aux pays à revenu moyen inférieur. Il est choquant de constater qu'en dépit d'une rhétorique progressiste, moins de 1 % de l'aide est destinée aux organisations et aux mouvements de défense des droits de la femme.

La soumission collective du Mécanisme de la société civile -à la Conférence sur le financement du développement de 2025 appelle à une nouvelle Convention des Nations unies sur la coopération internationale au développement basée sur le passage de l'aide d'une perspective de charité à une perspective de justice et de réparations, reconnaissant et traitant les injustices historiques. Il document recommande également de traiter les 7 200 milliards de dollars d'engagements d'aide non honorés comme une « *dette d'APD impayée* ».

### 3.4 Taux d'intérêt injustes et surtaxes

Une autre injustice majeure de l'économie mondiale qui mérite d'être examinée de plus près est le fait que les pays à faible revenu finissent par payer des taux d'intérêt plus élevés sur tous les prêts qu'ils contractent par rapport aux pays riches. Il existe un clivage géographique claire et extrême. L'Allemagne peut régulièrement emprunter de l'argent et se voit facturer un taux d'intérêt de 0,8 % seulement, car elle est considérée comme un investissement sûr. En revanche, les pays d'Asie doivent payer près de sept fois plus (5,3 %), les pays d'Amérique latine plus de huit fois plus (6,8 %) et l'Afrique est la plus mal lotie avec un taux d'intérêt moyen de 9,8 %, soit plus de douze fois plus que l'Allemagne.

En théorie, cette différence est entièrement définie par le risque associé à l'investissement dans différents pays et est déterminée par le marché. Cependant, le marché est fortement influencé par les trois principales agences de notation (Standard & Poor, Moody's et Fitch), qui attribuent à chaque pays une note (allant de AAA à CCC). Les pays riches (et le FMI lui-même) obtiennent de bonnes notes et peuvent donc obtenir des prêts à faible à des taux d'intérêt moins élevés. Les pays à faible revenu sont mal notés et doivent accepter de payer des intérêts plus élevés pour attirer les investissements. Les pays vulnérables au climat sont souvent généralement considérés comme présentant le risque le plus élevé.

Ces agences de notation disposent d'un pouvoir immense et nombre de leurs jugements, qui gonflent les primes de risque pour les pays à faible revenu, sont fondés sur des préjugés ou des conflits d'intérêts visant à protéger le système injuste actuel. En réalité, le FMI et la Banque mondiale imposent effectivement le paiement des dettes veillent des pays à faible revenu, de sorte que le risque n'est pas aussi élevé qu'on le croit. Les défauts de paiement sont très rares. Mais des taux d'intérêt plus élevés accélèrent sans aucun doute les crises de la dette dans les pays à faible revenu. De plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer une réglementation de ces agences de notation et à la création d'une [agence publique de notation](#).

Même les prêts dits concessionnels du FMI et de la Banque mondiale ne sont pas aussi généreux qu'ils le paraissent, car ils doivent toujours être remboursés en dollars. Ainsi, en cas de crise monétaire dans un pays, avec l'effondrement de la monnaie nationale par rapport au dollar, les remboursements peuvent rapidement devenir très coûteux en termes réels. Cette situation est exacerbée par l'étrange utilisation par le FMI de surtaxes qui ajoutent 2 % aux taux d'intérêt appliqués aux prêts du FMI lorsque les pays ont emprunté plus de 187 % de leur quota (ce qui concerne dix des pays à revenu moyen inférieur que nous avons étudiés).

Le Center for Economic and Policy Research, en 2021, a relevé cette contradiction : « Les surtaxes augmentent le fardeau de la dette pour les pays en crise, alors que les propres analyses de viabilité de la dette du FMI montrent qu'un fardeau de la dette est moins lourd est nécessaire pour garantir une plus grande probabilité de remboursement en temps opportun et un financement durable. » Dans une lettre ouverte, d'anciens et actuels experts indépendants des Nations unies en matière de droits de l'homme, ainsi que des organisations de la société civile, ont souligné que les surtaxes sont contraires au droit international des droits de l'homme, car « la discrimination à l'égard des États - le fait de ne pas les traiter sur un pied d'égalité sans raison légitime - n'est pas admissible en vertu du droit international ».

Des calculs pourraient être effectués pour déterminer le montant que le FMI a déraisonnablement facturé en surtaxes - et pour déterminer dans quelle mesure les taux d'intérêt plus élevés que les pays à faible revenu se voient régulièrement imposer sur les prêts sont injustement fixés sous l'influence partielle des agences privées de notation de crédit. Mais ce n'est pas l'objet de la présente étude. Il importe plutôt de souligner l'injustice fondamentale qui se produit lorsque les dettes des pays à faible revenu sont gonflées de manière injuste et brutale, alors que les dettes des pays riches ne sont systématiquement pas exécutées.

Comprendre le tableau d'ensemble de « qui doit à qui » peut nous aider à galvaniser l'action des citoyens et des gouvernements en 2025 afin de conduire des réformes fondamentales pour mettre fin aux pires de ces injustices.

---

## 4. Conclusions

Une vue d'ensemble de « *qui doit à qui* » révèle un profond niveau d'injustice et d'inégalité, qui devrait susciter une mobilisation et une action en faveur du changement au cours de l'année jubilaire 2025. La 4<sup>e</sup> Conférence des Nations unies sur le financement du développement, qui se tiendra à Séville en juin-juillet 2025, nous offre une occasion unique de transformer l'architecture financière internationale. **Nous pouvons et devons obtenir un accord sur une convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine**, et de nombreuses autres réformes fondamentales, comme le soulignent les organisations impliquées dans le [mécanisme de financement du développement](#) de la [société civile](#).

Il est bien sûr important de noter que nous vivons une époque volatile, en particulier avec l'imprévisibilité découlant de la réélection du président Trump. Ses premières actions ont remis en question les normes établies de longue date et perturbé le financement d'institutions gouvernementales (dont [l'USAID](#)) et d'agences multilatérales (dont [l'Organisation mondiale de la santé](#)). La manière dont un président Trump enhardi s'engagera auprès du FMI et de la Banque mondiale est moins claire ; certains évoquent certainement ma possibilité de se retirer de ces institutions. Néanmoins, l'utilisation enthousiaste des droits de douane par le président Trump pour défendre les intérêts américains contraste fortement avec les conditions de prêt imposées par le FMI, fortement soutenues par le Trésor américain dans le passé, à d'autres pays. Ces contradictions très publiques sont susceptibles de déclencher des réactions de la part des gouvernements des pays à faible revenu qui ont été contraints pendant des décennies de supprimer les droits de douane et d'ouvrir leurs économies.

Des risques évidents pèsent sur le multilatéralisme dans les années à venir, mais plutôt que de défendre des structures institutionnelles défailtantes, nous devons œuvrer ensemble pour réformer et transformer les espaces multilatéraux, en les rendant plus démocratiques et représentatifs. C'est exactement le moment de s'éloigner des institutions et des méthodes de travail

archaïques et coloniales, de reconstruire la légitimité par le biais d'une architecture internationale plus équitable et d'un ordre fondée sur des règles. D'une certaine manière, le moment est idéal pour se rallier à une convention-cadre des Nations unies sur la dette.

Bien entendu, nous admettons qu'il n'y a aucune garantie que l'annulation de la dette et la refonte de l'architecture mondiale entraîneront une augmentation des dépenses en matière de santé et d'éducation, ou une amélioration des réponses à la crise climatique. Des mesures doivent être prises pour mieux lutter contre la corruption et obliger les gouvernements à rendre des comptes partout dans le monde. Mais en l'absence de changement fondamental, même les gouvernements qui veulent bien faire sont freinés par le manque de ressources. Le FMI continue d'imposer des réductions et des gels des salaires dans le secteur public, empêchant les pays d'investir dans les enseignants, les médecins, les infirmiers et d'autres travailleurs essentiels des services publics de première ligne. Les citoyens ne peuvent réussir à exiger de leurs gouvernements des dépenses lorsque les structures mondiales et les dynamiques de marché privent même les gouvernements démocratiques de choix significatifs.

Pour réussir à changer la donne, nous devons joindre les points et unifier les luttes pour la justice économique, la justice climatique, les droits des femmes et les alternatives féministes. Nous devons partir d'une indignation collective face à la réalité de « *qui doit à qui* ».

Les pays à faible revenu peuvent légitimement affirmer que « *nous ne paierons pas si vous ne payez pas* » parce que la dette réelle des pays riches est plus importante que la dette extérieure des pays à faible revenu.

De leur côté, les mouvements de la société civile peuvent également exiger de leurs gouvernements qu'il défendent la justice en matière de dette dans les négociations régionales et mondiales, affirmant que « *nous ne devrions pas les payer s'ils ne nous paient pas* ».

À certains égards, le fait que la COP29 n'ait pas réussi à s'accorder sur un objectif plus crédible en matière de financement climatique représente une opportunité. Il y a urgence climatique existentielle ! Les pays à faible revenu peuvent faire valoir avec force et collectivement qu'ils doivent **investir dès maintenant dans une transition juste en faveur de l'action climatique**. L'ampleur de la crise climatique est telle que les investissements dans l'adaptation, l'atténuation et la gestion des pertes et dommages ne peuvent être retardés. Les pays ont l'obligation, tant envers leurs citoyens qu'envers la planète, de réorienter leurs économies et leurs sociétés – et ils doivent mobiliser toutes les ressources à leur disposition pour y parvenir. Ils doivent notamment déclarer collectivement que **les investissements en faveur d'une transition juste seront plus prioritaires que le paiement direct de leurs dettes extérieures**. Ils pourraient raisonnablement affirmer qu'ils n'assureront le service de leurs dettes extérieures que lorsque le financement climatique qui leur est dû leur parviendra enfin dans son intégralité, sous la forme de subventions et non de prêts.

Pour modifier les structures de pouvoir coloniales enracinées, nous devons nous faire entendre et nous devons être unis. Les mouvements de la société civile et les gouvernements doivent construire une voix collective plus forte. Dans la société civile, les campagnes thématiques isolées ne permettront pas d'obtenir les changements fondamentaux qui sont nécessaires. Mobilisons-nous ensemble dans chaque pays à travers les mouvements qui travaillent sur la fiscalité, la dette, l'austérité, les services publics, la justice climatique, les droits de l'homme et les droits des femmes. Et connectons les mouvements à travers les pays pour mettre fin l'architecture financière coloniale qui accélère la crise climatique et perpétue l'injustice et l'inégalité.

Comprendre « qui doit vraiment à qui » offre un cadre puissant pour une action transformatrice.

---

## 5. Recommandations clés

Face à la crise climatique, les gouvernements des pays à faible revenu doivent donner la priorité aux investissements urgents dans les services publics et à une transition juste plutôt qu'au remboursement de la dette extérieure. Les dettes impayées de ces pays devraient être couvertes par les pays riches en tant que paiement partiel de leur dette climatique et d'autres réparations.

Tous les gouvernements devraient reconnaître l'échec de l'architecture actuelle de la dette coloniale et soutenir une convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine (conformément aux principes et aux éléments de l'encadré 1), en tant que résultat

concret de la conférence sur le financement du développement, à suivre par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il convient également de soutenir une réforme plus large de l'architecture, y compris une convention-cadre des Nations unies sur la coopération au développement et la mise en œuvre d'une convention-cadre des Nations unies sur la fiscalité.

En cette année du Jubilé, les mouvements de la société civile et les organisations œuvrant dans la justice économique, la justice climatique, les services publics, les droits de l'homme et les droits des femmes devraient s'unir pour demander à la fois l'annulation de la dette et une réforme structurelle fondamentale de l'architecture coloniale qui perpétue les crises de la dette.

- 
- i. Nous reconnaissons l'importante contribution historique de l'ODG, qui a mené en 2005 une campagne sur Who Owes Who <https://odg.cat/en/about-odg/>
  - ii. L'une des points de critique du travail de Fanning et Hickel concerne le fait que leurs calculs incluent des projections de la dette climatique que les pays riches continueront d'accumuler jusqu'en 2050. Autrement dit, ils ne se contentent pas d'évaluer ce que les pays doivent aujourd'hui, mais aussi ce qu'ils seront susceptibles de devoir au cours des 25 prochaines années. Cependant, même sans prendre en compte ces projections futures, la dette climatique des pays riches dépasserait encore largement la dette extérieure des pays à faible revenu.

#### REMERCIEMENTS

*Nous tenons à remercier nos collègues d'ActionAid pour leur précieuse contribution à cette note d'information : Teresa Anderson, David Archer, Karol Balfe, Kate Carroll, Fabiana Ferreira Alves, Javier Garcia, Jara Henar, Isabel Iparraguirre, Gráinne Kilcullen, Wangari Kinoti, Lina Moraa, Kazi Morshed Alam, Zama Mthunzi, Ashina Mtsumi, Chikumbutso Ngosi, Ucizi Ngulube, Roos Saalbrink et Agnes Schim van der Loeff.*

*Nous exprimons également notre gratitude à Jason Braganza, Bridget Burrows, Andrew Fanning, Iolanda Fresnillo, Jason Hickel, Tim Jones, James Kinyua, Max Lawson, Joshua Muteti, Maria Ron Balsera, Ingo Ritz, Rick Rowden, Jean Saldanha et Attiya Waris pour leurs échanges et leurs précieux commentaires sur les versions préliminaires.*